

FEDERATION ALGERIENNE DE VOLLEYBALL

**COMMISSION FEDERALE DES REGLEMENTS QUALIFICATION
ET DISCIPLINE**

PV CFRQD N° 02 DU 25/01/2023

SAISON SPORTIVE 2022/2023

ETAIENT PRESENTS : MRS HAMDI ABDENNEBI- TAMATARTAZA MOHAND

ORDRE DU JOUR

1/ AFFAIRE RENCONTRE CRBB - ARBAB NAT UNE B S/H DU 16.12.2022 A 16H SALLE OMS
SIDI ABAZ BOUNOURA GHARDAIA

DELIBERATIONS

1/ AFFAIRE RENCONTRE CRBB - ARBAB NAT UNE B S/H DU 16.12.2022 A 16H SALLE OMS
SIDI ABAZ BOUNOURA GHARDAIA

-Vu la feuille de match

-Vu le rapport des arbitres de la rencontre CRBB - ARBAB nationale une B S/H du
16.12.2022 mentionnant attitude et remarques désobligeantes envers les officiels par le
club ARBAB pendant et après la rencontre

* le joueur N° 13 SAAB.B licence N° 00846

* l'entraîneur CHERBOUL.M licence N° 04307

Et menaces et insultes à la fin de la rencontre du capitaine de l'équipe ARBAB LOUBACHRIA N° 10 licence N° 22209

-Vu les R/G de la FAVB articles 56-57-58-59-60-66-85

-Vu les R/G de la FAVB ANNEXE 3 Barème des pénalités disciplinaire règlement et qualification Alinéa 1 et Alinéa 2

-Vu les R/G de la FAVB ANNEXE 4 Barème des sanctions financières Alinéa 19

LA COMMISSION DECIDE

Art01 : le joueur SAAB.B N° 13 licence N° 00846 du club ARBAB est suspendu 02 Matches fermes A/C du 25.01.2023

Art02 : l'Entraîneur CHERBOUL .M licence N° 04307 du club ARBAB est suspendu 03 mois fermes A/C du 25.01.2023

Art03 : le capitaine LOUBACHRIA N° 10 licence N° 22209 du club ARBAB est suspendu 06 Matches fermes A/C du 25.01.2023

Arti04 : une amende de cent mille DA (100 000.00 DA) est infligée au club ARBAB

LE PRESIDENT DE LA CFRQD

A.HAMDI